



Communiqué de presse



Paris, le 26 septembre 2012.

Le tribunal de l'Union européenne, garant de l'application des règles du droit européen, a rendu, jeudi 20 septembre, un arrêt dont les conséquences pourraient être lourdes pour les entreprises françaises dotées du statut d'EPIC comme la RATP.

Une concurrence libre loyale et non faussée, voilà le sempiternel dogme que l'Union Européenne tente d'appliquer sur tous les secteurs d'activités.

Pour la CFDT RATP, en remettant à l'ordre du jour le changement de statut juridique de la RATP sous prétexte d'une trop grande présence de l'État, l'Union Européenne démontre son obstination à appliquer des règles libérales à l'économie du transport public urbain en France.

Rappelons que le transport urbain de voyageurs en France ne se fait qu'avec l'appui indispensable des collectivités locales (Régions, départements, communes) et de l'Etat.

Aucun investisseur privé ne risquerait un euro dans ce secteur d'activité. Le taux de rentabilité étant à leur yeux sans doute trop ridicule par rapport à ce que pourrait rapporter par exemple la spéculation sur la dette des états. A ce titre, Veolia transport est à vendre.

Pour La CFDT-RATP et l'Union Fédérale des Transports Urbains et Activités du déchet FGTE, le Transport Urbains est un bien essentiel pour tous les citoyens.

Il participe de manière active au développement économique et à l'aménagement du territoire de notre pays.

Ce statut d'EPIC est nécessaire à la RATP pour assumer pleinement sa mission de service public, en maintenant le lien social entre tous les quartiers des villes. Eléments indispensables pour faire vivre les principes fondamentaux de notre république qui sont : liberté, égalité, fraternité.

Alors à quoi bon ouvrir un débat uniquement dogmatique d'inspiration libérale sur le statut de la RATP, sinon à être une énième provocation stérile et vaine en cette période de crise où le chômage exaspère les peuples européens.

La CFDT RATP avec son Union Fédérale aurait préféré que l'Union Européenne (et toutes ces instances) débloque des fonds et s'intéresse plus aux transports urbains de voyageurs, vecteurs de croissance et de développement durable.

Laurent GARDONI
Secrétaire Général de la CFDT RATP
Tel : 06 24 59 79 08